Bulletin municipal forgeois

Séance du 28 septembre 2026

Ordre du jour
Compte rendu de la dernière séance.
Examen et vote du Budget Supplémentaire 2026.
Cérémonie du 11 Novembre 2026.
Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.
Révision du loyer (bail commercial 06, rue Grande).
Révision des loyers des logements communaux (rue de Montereau , rue Grande).
Facturation électronique ONF.
Rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes du Pays de Montereau.
Questions et affaires diverses.

Convocation adressée le 18 septembre 2026.

- :-

L'an deux mille-vingt-six, le vingt-huit septembre, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de Forges dans la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur SENOBLE Romain, Maire.
Etaient présents : Mesdames LAVAUX Claire, HEITZMANN Solène, LAVAUX Claire, MICHOT Dominique, Messieurs BILLARD Arnaud, DE LASSUS Arthur, HERVILLARD Yoan, SENOBLE Romain.
Absents représentés : Monsieur SCHNELL Christian par Monsieur SENOBLE Romain.
Madame BEVILLARD Sahdia par Madame HEITZMANN Solène.
Absent : Monsieur RIBEIRO Xavier.
Secrétaire de séance : Madame BRUNEL Coralie.

- :-

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

- :-

COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 22 juin 2026.

EXAMEN ET VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur SENOBLE Romain, Maire, examine et vote, à l'unanimité le Budget Supplémentaire 2026, qui s'élève :

Section de fonctionnement : 25 827,77 €

Section d'investissement : 401 488,48 €

SUBVENTION (BS 2026)

Monsieur le Maire rappelle l'origine de la Voie de la Liberté remontant à 1946 destinée à commémorer l'action héroïque de la 3ème Armée du Général Patton. Le Comité National a jalonné cette voie par l'installation de bornes kilométriques. La dynamique est de relancer et de transmettre aux nouvelles

générations la Mémoire et l'Histoire de ceux qui ont combattu pour la Liberté. La commune de Forges étant traversée par cette voie, Monsieur le Maire propose de verser une subvention d'adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de verser au Comité de la Voie de la Liberté du Général Patton dont le siège se situe à 44146 CHATEAUBRIANT Cédex, une subvention de 150 €uros. Cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts à l'article 65748 du budget de l'exercice en cours.

INVESTISSEMENTS BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient les devis de :

- La société CD CONNECT 77300 FONTAINEBLEAU, pour un montant de 3 026,40 € T.T.C., correspondant à la mise en service de Téléphonie pour la Mairie. (Dépense imputée sur les crédits ouverts à l'article 2181 du budget de l'exercice en cours).
- La société Computer Services 77, 77000 MELUN, pour un montant de 1 395,60 € T.T.C., correspondant à l'installation de Pack Office (Word, Excel, Outlook, Powerpoint), Pack Office M365, réservation nom de domaine, licences, créations d'adresses mails (dépense imputée sur les crédits ouverts à l'article 2183 du budget de l'exercice en cours)
- L'entreprise DA COSTA 77130 MONTEREAU :
 * pour un montant de 13 200 € TTC, correspondant à la fourniture et pose d'un écran isolant sous toiture, pose de charpente, chevrons, tuiles, au bâtiment communal annexe situé Place de la Mairie (dépense imputée sur les crédits ouverts à l'article 2181 du budget de l'exercice en cours),
 *pour un montant de 4 928 € TTC, correspondant à la consolidation d'un mur par une jambe de force (jardin de la Mairie). Cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts à l'article 2188 du budget de l'exercice en cours.
- L'entreprise France Terrassement 77130 ST-GERMAIN-LAVAL, pour un montant de 4 320 € T.T.C. correspondant à la pose de pierres anti-stationnement Rue de Boulains (dépense imputée sur les crédits ouverts à l'article 2188 du budget de l'exercice en cours).

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2026

Le conseil municipal fixe le programme de la cérémonie du 11 Novembre 2026, à savoir :

- 08 H 30 : Rassemblement devant la Mairie de Forges.
- 08 H 45 : Dépôt de gerbes au Monument aux Morts.
 Lecture du message du Ministre délégué auprès du Ministre des Armées et des Anciens Combattants.
- 09 H 00 : Dépôt de gerbes au carré militaire du cimetière communal.

Cette cérémonie sera suivie d'une réception.

INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Le conseil municipal prend note des décisions du Maire dans le cadre de ses délégations qui lui ont été accordées, notamment des renonciations au Droit de Préemption Urbain, pour le 3ème trimestre 2026.

RÉVISION DU LOYER (BAIL COMMERCIAL 06, RUE GRANDE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, conformément aux clauses du bail commercial signé le 18 juillet 2020, décide de porter le loyer de Madame BALLOT Cathrine (Bar-Tabac 06, rue Grande) de 1 107,11 € à 1 163,72 € par mois, pour la période du 1er juillet 2026 au 30 juin 2029 révision effectuée en fonction de l'indice de référence des loyers commerciaux, publié trimestriellement par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, et en appliquant au loyer en cours, le rapport existant entre l'indice du premier trimestre civil -année 2026- précédant immédiatement la date de révision (références clauses du bail page 15).
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant n° 2 au contrat de location.

RÉVISION DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL, 59, RUE DE MONTEREAU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et conformément aux clauses du bail signé le 16 avril 2024, décide de porter le loyer de Madame SILVA PEREIRA Conceiçao (logement communal Rue de Montereau) de 612,53 € à 617,35 € par mois + charges, pour la période du 1er Octobre 2026 au 30 septembre 2026, révision effectuée en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers, publié trimestriellement par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) et en appliquant au loyer en cours, le rapport existant entre l'indice existant du 4ème trimestre 2024 dont la moyenne s'est élevée à 144,64 dit indice de base et la moyenne de l'indice du 4ème trimestre civil -année 2025 (145,78) - précédant immédiatement la date de révision -références clauses du bail page 11),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au contrat de location.

RÉVISION DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL, 33, RUE GRANDE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, conformément aux clauses du bail signé le 16 septembre 2025,
Décide de porter le loyer de Monsieur BANSIMBA Grégory (logement communal 33, Rue Grande) de 814,25 € à 823,63 € par mois + charges, pour la période du 1er Octobre 2026 au 30 septembre 2027, révision effectuée en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers, publié trimestriellement par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) et en appliquant au loyer en cours, le rapport existant entre l'indice existant du 2ème trimestre 2025 dont la moyenne s'est élevée à 146,68 dit indice de base et la moyenne de l'indice du 2ème trimestre civil -année 2026 (148,37) - précédant immédiatement la date de révision -références clauses du bail page 11),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat de location.

CONVENTION DE MANDAT POUR L'ÉTABLISSEMENT ET L'ÉMISSION DE LA FACTURATION PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS POUR DES RECETTES ISSUES DES VENTES DE BOIS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L. 2122-21 et L. 2122-22,
Vu le code forestier, et notamment les articles L. 211-1 et L.211-2 relatifs au régime forestier et l'article L. 214-6 relatif à la vente des coupes et des produits de coupe issus des forêts relevant du régime forestier,
Vu le projet de convention de mandat de facturation annexé à la présente délibération,
Considérant que la commune de Forges est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier,
Considérant que la commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office National des Forêts,
Considérant que la commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions,
Considérant la nécessité d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées,
Considérant que la commune souhaite confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement,
Considérant que le recouvrement des recettes relève exclusivement du comptable public assignataire de la commune,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
Article 1 : la commune donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).
Article 2 : la présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil

municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.
Article 3 **:** le conseil municipal approuve les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération.
Il autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU

Le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes du Pays de Montereau. Il est rappelé les différentes réunions du conseil communautaire (dont 05 séances publiques), du bureau ainsi que des commissions. Personnel employé par la Communauté de Communes : 51 agents. Il est également fait un point sur des sujets divers :

- Personnel : mutualisation, formations, santé, prévention.
- Budgets et Finances : budget principal et budgets annexes liés au développement économique, aux services publics à caractère industriel et commercial.
- Développement territorial :
 - développement économique (centre d'affaires du Pays de Montereau),
 - habitat : programme local de l'habitat 2027-2033, projet d'intérêt général (PIG),
 - convention de pacte territorial France Rénov' Pays de Montereau.
 - Transition énergétique : aides financières ISOL'TOIT, rénovation de l'habitat 2025-2027,
 - Urbanisme,
 - Tourisme-évènementiel,
 - Eau potable-Assainissement-Gemapi-Délégation Service Public,
 - Bilan des services techniques, bilan des opérations de voirie (réfection voirie, signalisation horizontale), gestion des bâtiments communautaires, bilan de la lutte contre le frelon asiatique.

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire :

- Informe le conseil municipal de la procédure à suivre pour demander la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (CatNat), notamment pour la sécheresse/réhydratation des sols,
- Donne le compte rendu du Congrès des Maires,
- Remercie :
 -Yoan HERVILLARD pour le transfert des poissons de la mare des Courreaux dans une autre mare moins asséchée, lors de la canicule,
 -Solène HEITZMANN, Célia BRANGE et Franck FETON, pour leur investissement lors de l'opération « Nettoyons la nature ».

Monsieur Arthur de LASSUS demande où en sont les aménagements de l'intersection de la Rue de Salins avec le RD 133 ? Monsieur le Maire répond que ces aménagements ont été demandés à la Communauté de Communes. Ils seront identiques à ceux de l'intersection RD 210-RD 67.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 50.